L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 22 MARS 1881. 54me Année.

DUPUY & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 22 MARS 1881.

Entered at the Post office of New Orleans, La. as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—1° Un lot de terre compris entre les rues St-Philippe, Urselines, Galvez et Dupré. 2° Un lot de terre compris entre les rues St-Philippe, Ursulines, Galvez et Dupré. 3° Un lot de terre borné par les rues Dauphine, St-Philippe, Gayoso et Dupré ; et 4° Un lot de terre borné par Bagatelle Logan, Galvez, St-Philippe et Ursulines.

Par D. E. Murphy, encan No 108 et 110 rue des Magnolia—Faïence.

Faïence ! Faïence ! Faïence ! — Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy.

Projet d'ordonnance sur les quais.

Le projet d'ordonnance préparé par le conseil de ville pour la ferme des quais ne laisse rien à désirer quant aux détails des travaux qui seront imposés aux fermiers. Tout y est prévu, la reconstruction des débarcadères, leur entretien, la qualité des matériaux à employer, les poteaux pour l'amarrage des steamers et navires, la projection des môles dans le fleuve, de manière à procurer à la marine une profondeur de 25 pieds d'eau, des palissades et le revêtement des levées et leur exhaussement à leur bord extérieur jusqu'à deux pieds et demi au-dessus de la marque des plus hautes eaux de 1874, le tout devant s'exécuter avec l'approbation du voyer de la ville.

Toutes ces conditions et bien d'autres qu'il est inutile de mentionner ici se trouvaient déjà dans les anciens cahiers des charges concernant la ferme des quais. On ne pouvait rien faire de mieux que de les suivre en les adaptant à la situation actuelle moyennant certaines modifications. Jusqu'ici il n'y a donc presque rien de nouveau dans le projet dont il est question, à l'exception de la durée du bail qui est doublée et qui est portée de cinq ans à dix. Ce terme est peut-être trop long vu le développement rapide de notre commerce et l'avenir brillant qu'on dit lui être destiné. Mais il y a une compensation à cela dans les conditions que le projet d'ordonnance impose aux fermiers. Ces conditions, acceptables avec un bail de dix ans, ne seraient certainement pas acceptées avec un bail de cinq, et comme le port a besoin immédiatement d'améliorations considérables, le conseil de ville a pensé que le moyen de les assurer était d'encourager les entrepreneurs fermiers par la perspective d'une jouissance prolongée.

Pour tout le reste le projet d'ordonnance nous paraît avoir été calculé en vue d'échapper aux termes d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis qui prohibe la perception de tous droits dépassant les frais de construction et d'entretien des débarcadères, les bords du fleuve appartenant à la Nation tout entière. Ainsi nous voyons que les fermiers seront obligés de construire de nouveaux débarcadères dans les cinquième, sixième et septième districts où il n'y en a jamais eu encore. Ils en construiront à Alger qui, par son annexion à la Nouvelle-Orléans en est devenu le cinquième district. Cette innovation ne rendra pas tributaire la compagnie Morgan qui a construit un long wharf pour ses steamers et qui l'entretient à ses propres frais. En agissant ainsi, la compagnie Morgan se conforme exactement à l'obligation prescrite par l'arrêt de la Cour Suprême des Etats Unis. Elle jouit des avantages et supporte tout à la fois les charges de ses constructions.

Mais cette addition de frais n'est pas la seule que le projet impose aux fermiers. Il faudra qu'ils payent en blocs carrés de pierre, et à leurs frais, tous les bouts de rues qui aboutissent aux débarcadères ou aux ouvrages de bois, depuis la rue Poydras jusqu'à la rue St-Louis. De n'est pas là une petite affaire. Il faudra en outre qu'ils pavent en mêmes matériaux toute la devanture des hangars à sucre et qu'ils recouvrent les levées de quelque substance solide, en roc, en gravois ou en coquilles, et qu'ils sombrent immédiatement tous les trous que le roulage pourrait y pratiquer. Ils n'étaient pas tenus à ces conditions dans les anciens cahiers des charges.

Ce n'est pas tout. Les fermiers seront encore obligés d'éclairer les approches du port avec la lumière électrique, et d'éclairer de la même manière les quais et débarcadères. Or, on sait que, jusqu'à présent la lumière électrique n'a pas brillé par le bon marché. Les lampes ne devront pas être placées à plus de 250 pieds l'une de l'autre; elles seront entretenues toute la nuit et devront éclairer tout l'espace de levée compris entre la rue Jackson, quatrième district, et la presse à coton du troisième. Cette charge sera lourde, mais sans félicitons le Conseil d'en avoir fait une condition du bail, de même qu'il en a fait une pour le pavage en blocs de pierres des huitièmes principales qui commencent aux débarcadères et qui ont à supporter le roulage le plus écrasant du commerce de la ville.

Ces constructions de nouveaux débarcadères, cet éclairage électrique, ces pavages de rues et ces remblais de levées avec des substances solides, seront des améliorations réelles équivalant à des revenus, car si les fermiers ne les opéraient pas, il faudrait qu'elles fussent exécutées par la ville, et certes! elles ne se feraient pas, la ville étant hors d'état de couvrir de planches un simple canal d'égout.

Nous voyons donc que, par ce moyen, la ville pourra percevoir sur le port un revenu considérable, tout en se mettant à l'abri de la jurisprudence de la cour suprême des Etats-Unis. Les armateurs et les capitaines de steamers ou de navires ne pourront pas se plaindre des droits qu'on "exigera d'eux, car on leur répondra que c'est dans leur intérêt que les améliorations ont été faites puisque le mouvement du sauvetage maritime et fluvial en sera facilité. Alors, en effet, le chargement et le débarquement des marchandises et de toute espèce de marchandises pourront avoir lieu en tout temps. En outre, la section 26 du projet porte que le contrat sera donné au plus haut enchérisseur, l'argent qui proviendra de la ferme devant être employé à entretenir une bonne police sur la levée. Cette clause est aussi à l'avantage de la marine qui n'aura ainsi aucune raison de se plaindre.

Maintenant quels sont les droits que les fermiers seront autorisés à lever sur la marine? Pour donner une force impulsive à notre commerce, il faut que ces droits soient abolis, mais de combien? Cette question est la plus importante de toutes, et aussi la plus difficile à résoudre. Nous voyons dans une brochure que Mr. M. R. Chew nous a adressée, que dans les ports des Etats-Unis, les droits de wharfage ne sont pas réglés par la loi. A Boston, par exemple, diverses compagnies d'entrepreneurs ou de fermiers établissent les taux. Les quais appartiennent à des compagnies particulières qui font leur propre tarif de prix. Le dépauge ne paye rien; la taxe est établie sur les marchandises. Le coton paye 50 cents par balle, le sucre 30 cents par boucaut, celui de la Nlle-Orléans ne paye que 15. Le whisk est taxé à 4 cents par baril, le grain également par sac, la mélasse 4 cents par baril, le riz idem, le foin 40 cents par tonne, les pipes 15 cents, le café 3 cents par sac, les bestiaux de 15 à 25 cents par tête. Toutes les compagnies ont le même tarif.

Il n'y a pas plus de lois en d'ordonnances à Philadelphie qu'à Boston, et c'est la coutume qui fait règle parmi les propriétaires de quais ou les fermiers. Bien était des demandes exorbitantes, celles dont réclaient par les tribunaux. On paye par jour à Philadelphie dans les termes suivants: $2,50 au-dessous de 300 tonneaux, $4,50 au-dessous de 500; $5,50 au-dessous de 800; de $6,50 à $7 au-dessus de 800 tonneaux.

A New York, la métropole commerciale, la taxe la plus commune est de 2 cents par tonneau et par sous 200 tonneaux; 2 cents 1,2 par tonneau et par jour, au-dessus de 200 tonneaux. A Baltimore la plupart des quais appartiennent à des compagnies particulières. Les quais que la ville possède encore ne tirent qu'un cent par tonne et par jour. Il y a des taux spéciaux pour les quais où s'opère le mouvement de l'huile et du grain.

A Liverpool, le système est excessivement compliqué, et d'après les informations reçues les taxes sont beaucoup plus lourdes que dans aucun port américain. A tout prendre, les droits levés sur la navigation à la Nlle-Orléans ne sont pas plus onéreux qu'ailleurs, et c'est à tort qu'on avait accrédité l'opinion contraire.

Les renseignements que nous donnons plus haut sont défectueux en ce qu'ils n'indiquent pas le temps de séjour accordé aux navires quand le droit pèse sur les marchandises. A Boston, à Baltimore, et ailleurs, on dit qu'il faut payer les droits sur celle, mais on ne dit pas que les navires n'auront plus rien à payer quand même ils seraient obligés de rester dans le port deux mois, trois mois ou quatre mois pour attendre une cargaison. Il serait important de le savoir. Dans le port seul de Philadelphie on paye par jour et par tonne, et le taux nous paraît exorbitant. Ce taux est beaucoup moins élevé ici à la Nlle-Orléans.

En faisant une réduction de 50 0/0 sur tous les droits perçus pour le port de notre ville, nous le mettrons au nombre des ports les plus libéraux du monde à moins d'en faire un port franc, ce qui est impossible avec le Mississippi dont les eaux par leur masse et leur courant nécessitent des dépenses continues dans l'entretien des quais et débarcadères. Ce ne sont pas, du reste, les droits dont nous parlons qui occasionnent aux armateurs des frais si considérables dans notre port, mais bien les taux de roulage exigés par les entrepreneurs de transport, les prix de chargement et de débarquement, le service des arrimeurs ou des screwmen, le compressage du coton, les taux d'assurance, le tonnage et le pilotage. C'est sur tout cela qu'il faudrait biocher et brocher largement, mais cela ne dépend pas du Conseil de ville.

Il reste encore le droit payé aux douanes des Etats-Unis droit de tonnage et qu'on paye à l'année. On voit par là que le droit imposé par la ville aux steamers et aux navires est le plus faible de tous, et que tous même qu'il serait aboli entièrement, la marine n'en resterait pas moins chargée de frais énormes, frais qui feront toujours dire que pour avoir une cargaison à la Nouvelle Orléans, il faut y dépenser d'avance une grande partie du bénéfice que cette cargaison pourra donner.

L'Athénée louisianais. — La cérémonie du concours annuel de l'Athénée louisianais doit avoir lieu à la salle Grunewald dimanche prochain 27 mars à une heure après-midi. Nous pensons que cette solennité attirera une assemblée aussi brillante que celle qui s'est réunie au janvier 1880 à l'Opéra. La séance sera présidée par le général Beauregard, président de l'Athénée. Un des membres de cette société a été désigné comme orateur du jour.

Nous remercions le comité des invitations adressées à l'*Abeille*.

Le trouble du mauvais goût ne fait se chasse sur à l'Ecolle Rouge.

LOUISIANE.

[*Marksville Review.*]

La rivière Rouge monte toujours, et on nous dit qu'en plusieurs endroits l'eau passe sur l'écore.

La pénalempe jusqu'à présent se montre favorable aux habitants; nous avons depuis plusieurs semaines des temps magnifiques, seulement les matinées sont un peu trop froides.

La semaine dernière, en travaillant le chemin de Plauchéville en face de l'église catholique de cette place, les travailleurs ont trouvé à une certaine profondeur dans la terre une grande quantité d'ossements humains, tels que les os des jambes, des bras et de la tête, qui exposés à l'air tombaient en poussière. Ils ont aussi trouvé un couteau que M. L. B. Gauthier nous a envoyé. C'est une pièce mal faite, très raboteuse et d'une belle grosseur.

[*Méridional d'Abbeville.*]

Le printemps est enfin arrivé; tout reverdit et fleurit; les jardins poussent avec feu; et nous espérons que si nous avons eu à souffrir de l'hiver, Dieu dans sa bonté Suprême, aura pitié de nous, en nous protégeant dans nos récoltes cette année. Elle seront abondantes nous espérons, et par là nous serons dédommagés de nos pertes d'animaux.

Malgré la venue du printemps, quelques animaux, trop faibles, ne peuvent représenter leur force n'ayant pour toute nourriture que l'herbe printanière; de sorte que plusieurs meurent. Ainsi nous croyons que le lait et la bonne viande seront très rares au marché, et se vendront très chers.

Voilà la saison où vont apparaître les gentils moustiques, ces gais compagnons des soirées d'été. S'il était en notre pouvoir de faire voter au prochain conseil municipal l'école nouvelle, je crois que nous serions sûr un agent pharmaceutique contre les maringouins; le liquide qu'il dégage en pénétrant forme un cristal qui a les propriétés de la quinine. Nous doutons fort cependant que l'idée que le moustique est un remède contre les fièvres de marais vienne à l'esprit de notre cher qui il ira exercer ses bienfaits médicaux, et nous sommes disposé à croire qu'un grand nombre de ces bienfaiteurs de l'humanité seront impitoyablement dévorés cet été.

(*L'Observateur de St. Martinville.*)

Le gouverneur Wiltz est arrivé jeudi soir dans notre village, et ses nombreux amis se sont empressés d'aller lui serrer la main et lui souhaiter la bienvenue. Le gouverneur est enchanté de son voyage, et le trouve parmi bonne; nous espérons qu'elle lui fera d'améliorer jusqu'à son parfait rétablissement.

La [illegible]. — Nous avons eu cette semaine un temps désagréable, humide et maussade qui n'est pas propice au soleil; par ci par là pour réjouir la nature et ses créatures qui s'est emparé de nous pendant des jours assommants. Les cieux en sont tout tristes eux-mêmes; ils accentuent un brin leurs grisaux, mais leurs chaleurs ne sont pas gaies, et la fraîcheur n'est trouvé qu'au soleil couchant.

Mardi le jaugeur paraît favorable aux planteurs, car alors pressent et bourgeonnent avec une énergie remarquable. Nos arbres en couvrent de feuilles, nos arbrisseaux fleurir, et nos rosiers étalent avec exubérance leurs boutons si frais, tandis que l'humble violette s'abrite sous la feuillée et se réjuit par son parfum. Oh! le printemps! Comme nous aimons le printemps malgré ses caprices.

Le [illegible] vogue du jour: la chaussure de l'Ecolle Rouge.

Salvini dans Othello. — Nous avons reçu hier dans Salvini l'admirable et grand artiste qui avait laissé dans notre esprit une impression si profonde. Comment en quelques lignes et à la hâte rendre compte de cette personnification d'Othello, si grande, si vraie, si naturelle, si complète que les spectateurs oublient l'artiste pour ne plus voir que le personnage? C'est bien là le type du héros maure peint par Shakespeare, simple, noble, aimant et confiant, auquel Iago est fait pénétrer le doute dans son cœur, puis torturé par le démon de la jalousie et dominé finalement par lui. Avec quel talent infini l'artiste a su graduer les nuances et marquer les progrès faits dans son âme par cette passion cruelle! Puis de quels accents déchirants il a exprimé le désespoir auquel Othello est en proie après avoir étouffé Desdémone et avec quel élan de fureur il a bondi pour faire justice du traître et enfin de lui-même. Acteurs, gestes, jeux de physionomie tout est toujours à l'unisson dans chacune des scènes rendues par ce splendide artiste. Aussi a-t-il créé un véritable pathos tragique et a-t-il été rappelé après chaque acte et deux fois après le troisième. L'art pousse à cette puissance approche de la perfection.

Les artistes de la compagnie nous parlerons dans une autre occasion. Salvini jouera mercredi *Ingomer*. Il ne doit rester que deux semaines à la Nouvelle-Orléans et nous engageons tous ceux qui aiment le grand art à mettre les occasions à profit.

Théâtre de l'Opéra.—Il y avait assez de monde dimanche à l'Opéra et on a fait fête au bénéficiaire, M. Darmand, qui n'est acquitté avec talent du rôle de Dantès. Nous ne rendrons pas un compte détaillé de *Monte-Christo*, drame depuis longtemps connu, nous nous contenterons de dire que les artistes ont fait de leur mieux.

Vendredi on donnera pour le bénéfice de Miss Clarence, artiste d'un grand talent et justement populaire ici, l'œuvre de notre concitoyen et ami Albert Delpit, *Le fils de Coralie*, qui a eu à Paris un très grand succès.

THEATRE ST-CHARLES.—Le vieux Drury n'est pas difficile; il tourne au sacre mancien. Il y a quelques jours, il nous montrait le grand Herrmann exécutant des tours merveilleux, aujourd'hui il nous montre le professeur Seeman qui se le cède à aucun magicien du monde. Ses exercices font habiles excitent la surprise, et l'acte de la suspension fera accourir toute la ville. Les cadeaux que le professeur donne ne sont pas non plus à dédaigner; des montres d'or, des robes de soie, des services d'argenterie et de vaisselle ont leur prix, et font toujours des envieux. Heureux ceux que le sort favorise et qui les obtiennent.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Grande foule à ce théâtre tous les soirs depuis dimanche, grâce au talent fort lugre des deux comédiens Baker et Farron. La pièce des "Emigrants" leur offre l'occasion de faire briller leurs spécialités vraiment rares. Ils n'étaient pas venus ici l'année dernière, et le public a vu avec satisfaction qu'ils n'avaient rien perdu de ces qualités qui les distinguaient autrefois. Secondés, comme ils le sont, par une troupe qui compte plusieurs bons artistes, ils ne peuvent manquer de valoir à l'Académie de Musique une excellente semaine.

H. BILLARD, (ancienne librairie Hébert) coin Chartres et Bienville, annonce qu'il a reçu les numéros de *l'Illustration* et du *Monde Illustré* du 5 mars.

Les mouleurs se chaussent à la perfection à l'Ecolle Rouge.

Le scrutin de liste et le cabinet français.

Nous lisons dans un journal, sous la date du 5 mars :

"Le conseil des ministres se réunira ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy pour examiner l'attitude qu'il doit prendre au sujet de la question du scrutin de liste.

"Les ministres sont actuellement divisés sur cette grave question. Trois d'entre eux sont favorables au maintien du statu quo. Le Conseil de direction, comprend lord Dunraven, sir Edward J. Reed et sir James Carmichael. Les négociations sont engagées avec Henley et Cie pour la construction de divers câbles. On annonce que par suite d'une réduction considérable sur les prix de revient comparés à ceux qu'ont dû payer les anciennes compagnies, un tarif uniforme d'un shilling par mot pourra être mis en vigueur sur toutes les lignes de la nouvelle compagnie."

La conférence monétaire.

Berlin, 16 mars.—Un journal déclare connaître la proposition française à soumettre à la conférence monétaire comme base de la discussion. Cette proposition serait une convention en onze articles d'après lesquelles les parties contractantes formeraient une union bi-métallique, dans chaque monnaie permettrait une frappe illimitée d'or et d'argent dans la valeur proportionnelle d'un à quinze et demi. Les pays contractants auraient la faculté de changer ou de garder le monnayage de dollars, francs, livres ou marcs.

Toute personne aurait le droit de monnayage gratuit dans chacun des pays; les pièces d'or et d'argent seraient monnaie obligatoire dans l'Etat qui les aurait frappées; chaque gouvernement réglerait la quantité et la qualité de son émission; l'acceptation de l'argent commencerait le même jour dans tous les pays contractante, et la convention resterait en vigueur jusqu'à l'an 1900; et si elle n'était pas dénoncée un an avant cette date, elle constituerait un renouvellement tacite jusqu'à 1910, et ainsi de suite de dix en dix ans.

Récompense à la bravoure.

Bruxelles, 17 mars.—Le gouvernement grec vient d'affecter une somme de 1,000,000 de francs à la récompense des actes de bravoure accomplis en mer. En conséquence, les marins grecs se proposent de faire sauter les navires d'Hobart Pacha dès qu'ils se montreront en dehors des Dardanelles.

La Porte et la Roumélie.

Constantinople, 17 mars.—La Turquie porte à son maximum effectif le corps d'armée d'Andrinople, en prévision d'un conflit avec la Roumélie.

Le budget italien.

Londres, 17 mars.—Le budget italien de 1881 fait ressortir un excédant de 15,000,000 de livres.

Le roi de Suède.

Stockholm, 17 mars.—On craint que le roi de Suède ne se rétablisse pas et qu'il succombe à la consomption, maladie héréditaire dans sa famille.

L'Angleterre et le Vatican.

Dublin, 17 mars.—Le *Freeman's Journal* dit que mardi dernier les cardinaux ont eu à examiner un projet tendant à la nomination d'un nonce auprès de la cour de St-James. Ce journal ajoute :

"Ce sera certainement avec la plus grande satisfaction que les Irlandais apprendront combien a été unanime l'opposition des prélats romains à ce changement."

Les exportations de la Suisse.

Genève, 16 mars.—Le rapport officiel concernant l'exportation des produits suisses aux Etats-Unis fait ressortir pour 1880 une augmentation de 15,000,000 de francs sur l'année 1879.

Lettre de M. Paul Kruger.

Londres, 16 mars.—On télégraphie de Newcastle, Natal: "Paul Kruger, dans sa lettre au président Brand; de l'Etat libre d'Orange, exprime un profond regret de la mort de sir George Colley, qu'il compare favorablement avec sir Theophilus Shepstone, sir Bartle Frère et sir William Lanyon. "Puis le seigneur nous bénit, dit-il, plus nous désirons la paix et plus distinctement nous déclarons que nous fortifiant ce qui est possible pour que l'Angleterre se montre indulgente sans faillir à son honneur." M. Kruger approuve la proposition d'une réunion de commissaires pour négocier les conditions de paix. Il exprime la croyance qu'une discussion verbale aboutira à un bon résultat. "Jusqu'à présent, ajoute-t-il, nous n'avons fait que nous défendre. Nous avons commencé la résistance armée, non avec plaisir mais à contre-cœur. Tout ce que nous ne devrons pas maintenant, c'est prolonger l'œuvre de la paix avec la même ardeur! [illegible] assurément; mais il ne faut pas qu'on nous demande de nous égorger nous-mêmes et de nous déclarer rebelles. Le télégramme du 8 courant de lord Kimberley ne peut être la base de paix. Nous ne saurions admettre des garanties raisonnables pour notre traitement, parce que nous semblerions trop reconnaître que notre conduite est injustifiable. La place des rebelles est perdue. Nous voulons une République sous le protectorat anglais. Quand les négociations de paix seront ouvertes les troupes anglaises resteront où elles sont sur la frontière et dans le camp établi sur le territoire du Transvaal, mais il ne faut pas qu'on fasse venir de nouvelles troupes d'Angleterre jusqu'à ce que la paix soit conclue. Paul Kruger a soin d'établir la distinction qu'il y a entre une commission royale chargée de faire une enquête sur les griefs des Boers et une commission chargée de régler la base de paix. "Il ne faut pas songer, dit-il, à une commission royale; il faut un arbitrage, son un jury qui peut rendre un verdict de culpabilité ou de non-culpabilité."

Le fils de Bismarck.

Berlin, 16 mars.—Le comte Herbert de Bismark s'est enfui, le fait est avéré maintenant, avec la princesse Elisabeth de Carolath Beuthen. Tous deux sont arrivés à Messine, en Sicile, il y a quelques semaines. La princesse est la femme du prince Charles de Carolath Beuthen, comte de Bismark et chef d'une des premières familles de l'aristocratie prussienne, membre héréditaire de la Chambre haute. L'épouse infidèle est la belle-sœur du prince Hermann de Hatzfeldt, Trachenberg, chef d'une famille catholique, possédant ce titre depuis 1741; elle est la sœur de la comtesse de Radenbaseh. C'est en 1866 qu'elle a épousé le comte de Carolath; elle a eu autre une autre sœur, la princesse Sibylle, à peine âgée de quatorze ans.

Le prince de Carolath, qui est âgé de 36 ans, a quitté le Régiment et s'est retiré dans ses terres de Silésie. Il va intenter un procès en divorce.

Le comte Herbert de Bismark, qui est âgé de trente-deux ans, était auparavant secrétaire de la légation allemande à Rome, et en dernier lieu secrétaire de son père, qu'il était destiné à devenir son principal auxiliaire et finalement son successeur. On dit que le scandale domestique est une des principales causes de la récente irritation du prépotent ministre, et de ses accès de mauvaise humeur. La presse allemande observe un silence prudent sur toute cette affaire.

Rencontre fatale.—Hier après-midi un cocher en service appliqué fortement sur la tête de son maître, qui était ivre, un très bien; à bout de patience il se débarrassa de ce premier coup d'assaut, donna à Kelly, le cocher, un coup de poing qui l'étendit à ses pieds. Bruno a été arrêté. Il venait d'abattre son ennemi à l'Ecolle Rouge, ce qui explique le tempérament de ces cavaliers.

Le [illegible] vogue du jour: le chaussure de l'Ecolle Rouge.

10,000 paires de pantoufles pour dames chez la veuve A'Ecolle R.

BANDITISME A PANAMA.

Tentative d'assassinat contre un ingénieur.

Panama, 8 mars.

Dans la matinée du 4 mars M. van der Paëte, un des ingénieurs de la Compagnie du Canal, a été l'objet d'une tentative d'assassinat à Paraiso. Quatre hommes armés, appartenant à différentes nationalités, se sont présentés à sa porte, mais des gens de la Jamaïque, qui avaient envent du complot, en ont empêché l'exécution. Une lutte terrible s'est engagée entre eux et les bandits, et il y a eu des morts et des blessés parmi les gens de la Jamaïque.

Le vol était le mobile du crime. Les bandits supposaient que M. van der Paëte avait une somme considérable en sa possession. Un d'eux a été pris et emmené dans cette ville; les autres sont encore en liberté. Ce n'est pas le seul où les employés de la Compagnie du Canal aient été sérieusement menacés. Il y a quelques jours une bande nombreuse de chenapans est arrivée d'Aspinwall à Empire en chemin de fer, et là, entourant les habitations des employés du canal, ils ont proféré des menaces et se seraient livrés à des actes de violence sans l'attitude résolue des directeurs de cette section.

Une dépêche de Paris en date d'hier annonce que M. de Lesseps se rendra à Panama dans le courant du mois de juin.

On lit dans le *Figaro* du 5 mars :

M. de Lesseps part prochainement pour l'isthme de Panama. Quelle admirable énergie, soutenue par une intelligence de premier ordre! Quel colosse que celui qui pose un pied sur l'isthme de Suez, un autre sur l'isthme de Panama, et livre passage aux flottes du monde entier.

Jardin Wonder.—Le rétablissement où vous savez nous le tenons qui précède un grand bal de dames brillantes dans ce grand concert tous les soirs. On y entend de bonne musique et on vend d'excellentes consommations.

Chaussez vos enfants à l'E. R.

(*Communiqué.*)

Le français au Seamen's Bethel.

Le Révérend Jonathan Haskell se fait un plaisir d'annoncer à la population française et aux Américains parlant cette langue qu'une grande Désincarnation de Poésie Française, par la professeur de français M. le Dr. M. Charles Marcellin, de Paris (France), aura lieu jeudi prochain, 24 mars, à 7 heures du soir, au Seamen's Bethel, No 9 rue Esplanade, en face le Monnais.

Monsieur le Dr. M. Charles Marcellin est un conférencier. Il arrive de Paris et du Nord de l'Amérique depuis peu et il se propose de donner des leçons de français aux familles de la Nlle-Orléans.

Programme de la soirée :

Le mort de Jeanne d'Arc—Casimir Delavigne;

Les Cuirassiers de Reichoffen, par Emile Bergerat.

Ces deux magnifiques pièces de poésie seront déclamées par le Prof. M. Chs. Marcellin. Elles remettent en mémoire les terribles et tristes époques de la guerre: Les Anglais en France chassés par l'héroïque Jeanne d'Arc et les Prussiens défaits par la mort volontaire des cuirassiers et par leur mort sauvant la retraite de l'armée française.

Ces deux récitations seront suivies d'un discours par le Révérend J. S. Haskell sur sa vie au théâtre et au cirque. Ensuite Mlle Lydia Maricteau fera entendre sa belle voix dans divers morceaux des meilleurs compositeurs. Le tout sera gratuit. Entrée libre pour tout le monde.

P. S.—Monsieur Marcelin fera des discours français au Bethel, tous les soirs de la semaine à 7 heures.

—On vient de faire afficher dans toutes les gares de Paris des écriteaux portant en trois langues le texte suivant :

AVIS AU PUBLIC.

MÉFIEZ-VOUS DES VOLEURS!

BEWARE OF PICK POCKETS!

DIFFIDATEVI DEI LADRI!

Signé des temps!

Jay D Benning, commis, Wabash Shops Toledo Ohio, dit: Je porte maintenant de Only Lung Pad qui m'a soulagé immédiatement d'un asthme. Voyez l'annonce.

Approbation d'un Révérend.

Le Rév. C. A. Harvey, D. D. de l'Université de Howard, de Washington, a adressé la lettre suivante à MM. H. H. Warner & Co., de Rochester New York :

Messieurs le prédit plaisir à certifier que je connais depuis deux ans le remède connu de Warner intitulé le "Safe Kidney and Liver Cure," et que je connais même se remarquable efficacité curative dans les cas les plus invétérés et soi disant incurables de Bright ou autre Mlle. Dans quelques uns de ces maladies, qui étaient les plus graves, et qui avaient été abandonnés par les docteurs des deux sexes, la prompte amélioration produite par ce remède m'a paru vraiment miraculeuse. Je suis convaincu que pour les maladies de Bright, à quelque degré qu'elles soient arrivées il n'y a pas de remède qui puisse être mis en comparaison avec celui de Warner.

Respectueusement votre,

C. A. HARVEY.

Marié, le 13 mars 1881, à la résidence du père de la mariée, à la paroisse Ste Marie, Lac, par le Révérend Père Flanagan, JULES DEVILLE à Mademoiselle ANNETTE M. GREVEMBERG.

Pas de cartes.

SERVICES FUNEBRES.

Il membri delin societa Italiana di Mutuo Benefizenza sono pregati di trovarsi mercoledì e giovedì, 23 e 24 del corrente alle ore 8 A. M. nella cattedrale San Luigi, per assistere alla celebrazione di due messe funebri; la prima mercoledì dedicata la riposo dell'anima di CAROLINA MASSAZZA fu sposa del nostro attuale presidente John Rocchi. La seconda giovedì in riposo dell'fu ex-presidente ANGELO LANATA, morto a Semara il 14 marzo 1881.

Si prega la buona volontà del socii di non mancare a queste ultimo tributo.

Nuova Orleans, 22 marzo 1881

E. TROIS,
Segretario.

22marz—2f

SERVICES FUNEBRES.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St-Louis JEUDI 24 du courant à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de ANGELO LANATA. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de son frère, Antoine Lanata, et de son beau-frère, Henry Piccolega.

20marz—4f

SERVICES FUNEBRES.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St. Louis, MERCREDI, 23 courant, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de CAROLINE MASSAZZA. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de son époux John Rocchi et de sa fille.

'15 marz—en 23.

Chien trouvé.

Il est entré chez le soussigné, dimanche, un chien d'arrêt, brun. La propriétaire peut le réclamer en prouvant que le chien est à lui et en payant les frais d'usage.

JULES RIMBOLT,
213 rue St-Philippe.

22 mars—2 f

Demande.

On demande de suite deux jeunes garçons de 16 à 18 ans, comme apprentis, avec appointements et nourriture.

22 mars—3f E. HIMBERT.

A vendre,

Pour cause de changement d'affaires, le fonds et l'achalandage d'un CAFE bien achalandé et faisant de bonnes affaires, situé rue Decatur No 51, vis-à-vis du marché aux légumes. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux.

20marz—3f d

On demande

On demande une personne donnant les meilleures recommandations et désirant voyager, pour couper, faire le ménage et s'occuper d'un enfant de 5 ans.

S'adresser à la boîte de Poste 1815.

20marz—

Avis.

Les prix les plus élevés seront payés comptant pour des meubles d'occasion (second hand) de toute genre. S'adresser à

CASH,
13 Bar—Ruel Lock Box. 2599 N. O. P. O.

A louer,

La MAISON de résidence en briques, à trois étages, située à l'angle Esplanade et rue Charlotte. Possession donnée immédiatement. S'adresser au No 16 de la rue Pedro (ruelle Pauger) pour plus amples détails. Loyer 140 piastres par mois.

Les temps de nos élections publiques sont toujours [illegible] nous en avons une [illegible] dans les salons de la Compagnie du Gaz. Nous espérons toutes signatures [illegible] 21 mars 1881. 4 heures P. M.

GEORGE PAYEN
Commissaire.

Les temps de nos élections publiques sont toujours [illegible] nous en avons une [illegible] dans les salons de la Compagnie du Gaz. Nous espérons toutes signatures [illegible] 21 mars 1881. 4 heures P. M.

GEORGE PAYEN
Commissaire.

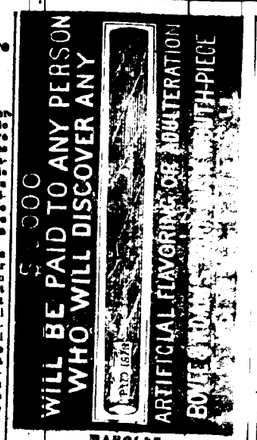

MARQUES.

Little Brown Jug. La Belle Pipe.

POCAMONTAS

MY UNCLE TOBY, PELICAN.

A VENDRE PAR TOUS LES MARCHANDS

BOYER & ADAMS, Manufacturiers.

79 et 81 rue Gravier, Nlle-Orléans.

2marz—

Aux marchands de lait.

Me ... prient complètement des affaires j'offre à vendre ou à louer mes deux chariots dont l'une petit contenir 47 têtes d'animaux et l'autre 22. Je vendrai également mes deux mulets dont l'une avec un terrain et dans faisant face à l'avenue Carrollton et l'autre avec huit terrains, coin Cadiz et Delhasse. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.

PIERRE BARBIER.

22 mars—4 f

Avis.

Une personne de couleur peut fournir les meilleures recommandations et habitudes à voyager et à soigner des malades. Peut aussi vivre à la campagne pour son propre compte. S'adresser au bureau de l'Abeille.

22 mars—10f

LES

PAPIERS à Cigarettes

JOB

de Jean BARDOU

étant les seuls bien appréciés et reconnus bons en France, le fabricant désire trouver une maison très sérieuse, en Amérique, qui, par sa position commerciale puisse en charger de la vente de son produit.

Adresse: J. Z. PAULHAC,
à TOULOUSE, France.

GRANDE MANUFACTURE
—DE—
COPIES DE LETTRES.

4 mar—1 m v&e.

Importation Directe!

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

Ouvriront LUNDI, 21 du courant, un Assortissement de Nouveautés de Choix, consistant en :

SATINS IMPRIMÉS FRANÇAIS.
ZEPHYR GINGHAMS.
GRENADINES DE COULEUR.

Aussi, un choix complet de Marchandises Blanches, telles que :

JACONATS FRANÇAIS ET MULLS.
NANSOUKS ET VICTORIA LAWNS.
BATISTES ET TOILES DE LIN.
TOILES DE L'INDE ET DE FIBRE.

2marz—

MODES ET ROBES.

Modes d'Automne et d'Hiver

—CHEZ—

Mme E. FOERSTER,

Etablissement de Modes et de Costume

16..... RUE BARONNE.....16

En face de la Salle Grunewald.

Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle vient de recevoir et est prête à exposer ses dernières et les plus élégantes modes de

Chapeaux et Bonnets Parisiens

à soie, peluche, castor, crêpe et autre, pour dames et demoiselles.

Toques et Canottes

pour fillettes et enfants.

Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.

Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est

LA CONFECTION DES ROBES,

selon les derniers et les plus élégants modèles de Paris.

ROBES ET COSTUMES POUR LA SOIRÉE faits dans un bref délai aux prix les plus modérés.

16..... RUE BARONNE.....16

7nov—6m

ART. GARNERIE, CHAS. J. GARNERIE.

E. L. GARNERIE,

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 24 RUE CARONDELET.

Ayant des libéraux sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

La Grande Fabrique de Chaussures du Sud, établie en 1875.

Cette Fabrique, depuis sa création, a toujours joui à son soutien au fort pourcentage d'habitués acheteurs. C'est ici l'Exposé et à l'on trouvera M. JOHN HANSEN, le gérant de l'établissement.

M. JOHN HANSEN signale à l'attention de ses nombreux clients et du public en général son magnifique assortiment de Botines et Chaussures pour Hommes, Femmes et enfants, et les invite à venir l'examiner avant de traiter ailleurs.

JOHN HANSEN

Fabrique de Chaussures du Sud,

22 et 24 rue Carondelet.

20 mar—6m En face le Dau

O. DROUET,

NOTAIRE PUBLIC,

Nos. 112 & 113 Passage de la Bourse

Entre les rues St. Louis et Conti.

1er janv—6mDMaV

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 MARS—CLASSE No 67.

Tirage de 4 heures P. M

38	17	63	71	44	9	12	61	54	33	15